

**PROJET SOCIAL  
DE TERRITOIRE**

**une meilleure  
coordination  
en faveur du  
DÉVELOPPEMENT  
SOCIAL**

Mission d'animation territoriale et professionnelle  
du pôle solidarité [MATPPS]  
Conseil général de la Seine-Saint-Denis  
matpps@cg93.fr – 01 43 93 79 44

seine·saint·denis

# GÉNÉRALITÉS

Le Département porte à travers le projet social départemental adopté par l'assemblée départementale en juillet 2013, une démarche de coordination de l'action sociale, et valorisation des actions. Le changement de regard sur une population qui doit être prise comme un acteur du territoire, amène à élargir le périmètre partenarial de l'action sociale à tout ce qui peut contribuer au lien social, à l'autonomie des personnes et à l'initiative citoyenne. C'est pourquoi les acteurs de la culture, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire ont dès le départ toute leur place dans cette démarche ouverte.

Le projet social de territoire n'a pas vocation à se juxtaposer aux actions partenariales déjà en cours comme les contrats locaux de santé, l'analyse des besoins sociaux, les conventions globales CAF ou tout autre politique contractuelle. Il n'a pas davantage vocation à se substituer aux démarches contractuelles existantes, ni à les fédérer. Il recherche l'articulation avec les acteurs et les démarches du territoire. Il vise à prendre les habitants comme acteurs et comme ressource, dans un objectif de développement social local, en tablant sur le temps, nécessaire à un tel objectif. Il acte une volonté commune de travailler ensemble, de réfléchir ensemble, et de mener ensemble des projets.

Son objectif ainsi défini est modeste, son ambition est importante. Si les acteurs des territoires des villes travaillent ensemble et mènent des projets coordonnés depuis longtemps, c'est en général soit à travers

des projets issus du terrain, soit à travers des politiques contractuelles inscrites dans une durée donnée et disposant le cas échéant de financements pour cette durée (CLS, CUCS...).

La démarche initiée avec les PST est différente car elle n'implique pas de financements directs, mais elle acte une volonté de travail en commun institutionnelle, s'appuyant fortement sur l'échelon local.

Pour les cadres et les services du Département, c'est une valorisation de leurs actions et de leurs capacités à développer le partenariat et l'innovation.

Pour les partenaires (et en premier lieu la ville et le CCAS) c'est un cadre pour travailler les projets, les besoins d'articulation et valoriser là aussi les actions.

Cette démarche doit aussi s'appuyer sur les habitants dans leur diversité, au-delà des usagers des services sociaux.

Pour produire une action de qualité, qui s'inscrive dans la durée et aboutisse à des évolutions réelles, la place des habitants et des usagers doit se réfléchir. On peut se donner, dans le PST le temps d'échanger sur les pratiques et de mener des actions de les évaluer, de les modifier.

Les acteurs détenant une expérience riche en la matière, sont aussi des associations et surtout des centres sociaux, destinés naturellement à jouer un rôle important dans cette façon renouvelée de faire vivre le partenariat.

# LES DIFFÉRENTES ÉTAPES PEUVENT DONC SE DÉCLINER AINSI :

**1 Signature du Projet Social de Territoire**  
Une convention de partenariat signée entre le maire et le Président du Conseil Général, lance de façon institutionnelle le projet.

**3 Une nouvelle approche du diagnostic**  
Certaines villes ont déjà réalisé ou engagé une analyse des besoins sociaux (ABS). De nombreuses études sont disponibles et les dispositifs d'observation des données sociales sont nombreux.  
Le département met à disposition :

- un centre de documentation performant,
- un portail cartographique « géoportail93.fr »
- le service de l'Observatoire départemental (DSOE) qui a élaboré en réflexion avec la MATPPS un nouvel outil, le « portrait de ville » qui synthétise les éléments de diagnostic généraux,
- des études plus approfondies pourront être menées à l'occasion de la préparation de projets particuliers,
- le choix d'indicateurs croisés pour être travaillé au local par les professionnels.

**2 Rencontre de tous les acteurs concernés au local**  
Cette rencontre annuelle constituera la base de la future gouvernance du PST. Sont concernés : les élus des deux collectivités, les professionnels, les associations et surtout les habitants.

**4 Formation**  
La Matpps organise avec le PPRS et le CNFPT des sessions de formation/information pour les acteurs de terrain dont l'objectif est de favoriser la démarche transversale.

**5 Le ressenti des acteurs**  
A côté des données chiffrées et cartographiques, les connaissances issues de l'expérience quotidienne de l'ensemble des acteurs du territoire sont une donnée précieuse.  
C'est aussi déjà un projet du PST en tant que tel. Il s'agit d'interroger la vision portée par chacun sur le territoire. L'organisation de ce recueil d'analyse est un peu complexe, aussi pour rester dans une démarche opérationnelle et pragmatique, on n'en fera pas nécessairement un préalable.  
Il peut être envisagé d'organiser des rencontres de réflexion sur le territoire avec les différents acteurs.

**Ainsi lancé, le projet social n'est plus limité dans le temps, ce qui est de nature à faciliter l'action des référents PST et des cadres de proximité.**

# LE RÔLE DU RÉFÉRENT

La signature préalable de la convention de partenariat et l'élaboration par les services spécialisés du document de recueil chiffré, (diagnostic), allège les missions initialement confiées au référent. Il reste essentiel, en tant que pivot du partenariat local. Pour la MATPPS il est un partenaire interne privilégié.

# L'IDENTIFICATION DES PROJETS COMMUNS

Il ne sera pas nécessaire de recenser l'ensemble des actions menées ou souhaitées, mais plutôt d'identifier quelques actions exemplaires qui entreront dans le PST. Le pari est celui du développement des projets, et de l'agrégation progressive d'autres acteurs et partenaires. Mais la visibilité affichée permet de se doter au local, d'un calendrier et d'objectifs.

# LA GOUVERNANCE DU PST

La gouvernance du PST sera le reflet des situations locales. Cependant, il serait souhaitable de retrouver :

- Une conférence sociale locale annuelle, où se retrouveront les acteurs et les partenaires du projet social et des démarches contractuelles, les habitants y étant conviés en tant qu'acteurs.
- Une concertation régulière des acteurs au local en partenariat avec les la ville et le CCAS.

Si des concertations existent déjà au quotidien, il est inutile de les figer. Il suffit de les identifier et de les généraliser en apportant des outils simples si nécessaire, ordres du jour, compte-rendu, tableau de suivi...

Le travail en commun des responsables de circonscription du Département est par ailleurs essentiel. La construction du PST n'est pas un travail supplémentaire mais une dimension des actions habituelles.

Au plan institutionnel, on s'appuiera sur les rencontres existantes et l'évolution de la démarche du PST s'intégrera dans les concertations en cours (rencontres inter-services, rencontres DG, etc.).

# ÉVALUATION

Une réflexion est amorcée avec la DSOE pour poser le cadre d'une évaluation que la Matpps souhaite construire avec les acteurs de terrain

**La conférence annuelle, et la signature d'un accord institutionnel pour se fixer des objectifs communs sont, en dépit de leur simplicité, deux innovations dont les effets seront sensibles. Ils permettront en effet, d'améliorer la visibilité et la reconnaissance du travail des services du Conseil général. Ils marquent aussi la cohérence institutionnelle et génèrent une dynamique où le lien entre les institutions et les professionnels de terrain est fortement marqué. Ceci permet un management global plus cohérent.**